

Courrier des lecteurs

Romands cancrès du bilinguisme

Lettre du jour

Genève, 3 avril Ce qui en allemand est un simple «Streit» (dispute, conflit d'intérêts, bisbille), en Suisse romande on le fait passer pour une guerre, une attaque frontale à la cohésion nationale (voir «Tribune de Genève» du 2 avril). Cette hystérie des mots rappelle la lutte acharnée de l'Etat français centraliste contre les parlers régionaux, et ne devrait pas avoir sa place en Suisse.

Pour les enfants alémaniques l'étude de l'allemand standard à l'école primaire est bel et bien l'équivalent d'une première langue étrangère: déclinaison, conjugaison, syntaxe, vocabulaire du quotidien, prononciation, tout est différent, comme entre le catalan et l'espagnol ou entre l'ukrainien et le russe. Le

refus romand d'accepter et de respecter cette réalité linguistique nuit sérieusement à la cohésion nationale!

Les résultats du programme national de recherche PNR 56 2003-2009 (*Do You Speak Swiss?* Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2010), qui ne tenait même pas compte du patois alémanique comme une langue à part, montrent que les Romands sont les cancrès suisses du multilinguisme. Exemple concret: ce que fait Fribourg, ville romande, pour la convivialité des deux communautés linguistiques en ses murs, et ce que fait Bienne, ville alémanique, est différent comme la nuit et le jour!

Au lieu des réactions de lèse-majesté exagérées, les Romands ne feraient-ils pas mieux de balayer devant leur porte?

Johann Häfliger



PATRICK MARTIN

Merci à la RTS pour les messes

Aire, 1er avril

Suite à la retransmission de la messe à la télévision ces trois derniers dimanches, je me fais un plaisir de remercier la RTS. Agée de 94 ans et dans l'impossibilité de me déplacer seule, j'éprouve à chaque fois une joie intense de vivre en union de prières avec la paroisse choisie. Dans les églises bien fleuries, toutes les générations sont représentées, des bébés dans les bras de leurs parents jusqu'aux personnes âgées. Les cérémonies se déroulent dans la dévotion, la participation et l'harmonie. J'ai ressenti une franche sérénité et une joie intérieure intense en écoutant les célébrants, les musiciens et les chanteurs. Je souhaite vivement que ces messes continuent à être retransmises et je suis persuadé qu'il en est de même pour de nombreuses personnes dans ma situation.

Julia Viret

L'authenticité au-dessus de tout

Cologny, 23 mars

«L'oiseau de papier/A quitté son fil/Il doit s'envoler/Ce n'est pas facile/Monsieur le soleil/Dort dans la corbeille/Léon le poisson/Tourne en rond/Au revoir les enfants/Quand vous m'appeliez maman/Dans mon cœur/Je l'avoue/Au fond je l'étais vraiment/Si parfois malgré moi/Je devais lever la voix/C'est pour vous protéger/Que je restais aux aguets». Cette chanson a été inspirée par mon épouse qui a pris sa retraite après 43 ans d'enseignement au cycle élémentaire. Chanson qu'elle interprète maintenant avec succès au «P'tit Music'Hohl» de Genève, dans le cadre de mes «Mardis» (Les Mardis de Pierre Alain). En dehors du talent, certes important, la mise en situation améliore les compétences de tout prestataire. Le charme de la Fête des Vignerons relève, par exemple, de cette propriété. Un vigneron, bon vivant, titillé par

de jeunes et souriantes «bacchantes» vaudoises, campera mieux Bacchus qu'un comédien chevronné, encadré d'un ballet de danseuses professionnelles. En 1977, quand le vacher Bernard Romanens, bordé de meules de Gruyère, entama Lyoba de sa voix naturelle pour mener un Ranz de vaches bien réelles, l'effet «bœuf» s'empara immédiatement des 15 000 spectateurs frissonnant d'émotion dans l'arène de Vevey, je m'en souviens parfaitement. À la scène comme

à la ville, c'est l'authenticité qui compte plus que tout. Celle de l'institutrice. Des enfants. De l'armailli. Du troupeau. De soi-même.

Pierre Alain

Un fond d'Etat pour les amendes

Genève, 24 mars

Encore le problème des jeunes (ou moins jeunes) qui ne peuvent pas payer leur amendes... Et les joyeux que nous mettons au pouvoir n'ont pas la moindre solution.

Pas d'idée? Moi j'en ai une, et simple: instituer un fond d'Etat. Vous ne pouvez pas payer votre amende? Pas de problème, le fonds la paie pour vous. Et vous remboursez le fonds par mensualités, avec bien sûr un intérêt qui rembourse les frais et fait un bénéfice. On peut donc forcer les amendes et tout le monde y trouve son compte. Pas mal, non? Je ne demande aucune rémunération.

Jean-Claude Lapiere

Ecrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à **courrier@tdg.ch**, ou à **Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5115, 1211 Genève 11**. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos adresse et téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres.

Lu sur les blogs



Hollande ou la déroute en chantant

Jean-Noël Cuénod: Sa fameuse loi travail est détricotée à chaque fois qu'un corps social montre les dents. Si bien que l'on aura un texte typiquement «hollandais» qui, de concessions en corrections, transforme la grrrrrande rrrréforme - roulez tambours! - qui allait rendre l'embauche des chômeurs attractive pour les chefs d'entreprise, en réforme - résolvez pipeaux! - qui, en voulant ménager chacun mécontente tout le monde. Pour la constitutionnalisation de l'état d'urgence, même scénario pourri. (...) La formule lancée par Jean-Luc Mélenchon, faisant du président un capitaine de pédalo, s'est cruellement vérifiée. En se pliant au diktat de Berlin, le président socialiste n'a pas eu d'autres choix que de mener une politique libérale. Mais alors, il aurait fallu

expliquer ce revirement aux Français, notamment à ses électeurs, et définir clairement la nouvelle optique sociale-libérale de son gouvernement. Au lieu de cela, Hollande n'a pas assumé publiquement sa volte-face (...) Tous les regards convergent donc vers Alain Juppé. Ce qui, d'ailleurs, en dit long sur l'absence de renouvellement des élites politiques françaises... <http://jncuenod.blog.tdg.ch>

Commandements de payer à Genève...

Murat Julian Alder: Le 26 février 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat ma question écrite urgente n° QUE 441 dont la teneur est la suivante: Selon l'article 69, alinéa 1er, de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du 11 avril 1889: «Dès réception de la réquisition de poursuite, l'office rédige le commandement de payer». Selon l'art. 71: «Le commandement de payer est notifié au débiteur à réception de la réquisition de poursuite». Or, dans notre canton, il est malheureusement notoire que, entre le moment où l'office des poursuites reçoit une réquisition de poursuite et celui où le commandement de payer est notifié à son destinataire, il peut s'écouler

plusieurs mois. Cette situation est non seulement constitutive d'une violation du droit fédéral, mais de surcroît elle porte atteinte aux intérêts des créanciers, notamment lorsqu'un débiteur s'apprête à quitter le canton. (...) J'ai reçu la réponse du Conseil d'Etat le 16 mars... <http://muratolder.blog.tdg.ch>

Hollande au bout de son rêve

Christian Kursner: Le thème de François Hollande est marqué par des aspects significatifs et inquiétants pour son avenir. Comme je l'ai déjà expliqué lors d'une précédente note, les Transits actuels et à venir ne sont pas rassurants. C'est pourquoi je disais déjà qu'il ne terminerait peut-être pas son mandat. Je m'explique... (...) Et la conjonction du Noeud Sud en Cancer avec Jupiter et plus loin Uranus signale qu'il ramène d'un lointain passé «karmique» cette foi aveugle en lui-même et cette incroyable, presque «surnaturelle» confiance en lui, presque inconsciente et immature, qu'il est porté par le destin et qu'il est obligé d'aller au bout de son rêve. Bon courage, Président: les temps vont être particulièrement durs pour vous dans le mois à venir! <http://vuduciel.blog.tdg.ch>

Faire la Via Jacobi est un vrai plaisir

Alain Voignier: Des gens veulent la campagne en ville, et bien moi je vous invite à juste sortir de chez vous, la campagne est devant votre porte. Nos villes ont une taille humaine et la nature est tout contre, les paysans vous ouvrent leurs portes et se font un plaisir de vous présenter leurs produits... Soyons plus tolérants avec tous les moyens de mobilité et avant de vouloir des tomates sur nos trottoirs, prenons le temps de voir nos paysans. Un vrai plaisir de voir proche de Genève des villes et villages ou les fleurs des magasins ne sont pas rangés tous les soirs, les tables et chaises de bistrot pas cadenassés, un restaurateur qui offre une assiette de viande séchée avec mon verre de vin juste pour être sympas. Faire la Via Jacobi est un vrai plaisir, traverser la Suisse à pied est un moyen de reprendre contact avec des valeurs solides. Un plaisir de voir que chaque petit endroit à un point de vente de produits de proximité, que le service de cars postaux ou autres va partout, que les bonjours ouvrent des portes et que qu'il fait bon vivre ici. <http://av-plr.blog.tdg.ch>

Coopération: la Suisse ne doit pas faiblir

L'invité

René Longet*



27 septembre 2015: l'Assemblée générale des Nations Unies adopte les 17 Objectifs de développement durable (ODD) qui remplacent dès le 1er janvier de cette année les 8 Objectifs du millénaire pour le développement.

Il s'agit notamment d'assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, aux soins, à l'éducation, à une alimentation suffisante, de gérer les ressources naturelles prudemment et équitablement, de promouvoir des modes de production et de consommation durables et de limiter les émissions de gaz à effet de serre, enfin de réduire les inégalités.

L'aide publique au développement (APD) des pays industrialisés fait explicitement partie des fonds à mobiliser autour de ce programme. Actuellement, elle s'élève à quelque 135 milliards de \$ par an; si les pays de l'OCDE se conforment à l'objectif retenu par les Nations Unies en 1970 (!) d'y consacrer 0,7% de leur PNB, on pourrait plus que doubler ce montant et l'APD aurait fait sa part.

La Suisse a toujours confirmé faire sien cet objectif tout en réclamant du temps pour le mettre en œuvre. Inscrite dans notre Constitution fédérale (art. 54) et dans une loi exemplaire, la coopération est explicitement un des piliers de notre politique étrangère.

En 2011, suite à une pétition pour le 0,7% lancée par les œuvres d'entraide suisses et ayant récolté plus de 200 000 signatures, le parlement décide, comme première étape, de passer du 0,4% d'alors à 0,5% pour 2015. L'objectif est à peine atteint que le retour en arrière

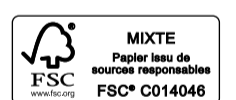
est amorcé. Pour 2016, c'est 115 millions d'économies, sur proposition du Conseil fédéral. Puis, pour le programme pluriannuel 2017-2020, la Commission des finances du Conseil national exige de revenir à 0,4%. La cohérence n'est pas au rendez-vous, c'est le moins qu'on puisse dire, ni avec les ODD que le Conseil fédéral affirme mettre au cœur de sa politique, ni avec les décisions prises par le parlement voici cinq ans. 200 000 signatures passent tout simplement à la poubelle.

«Couper dans l'aide aux plus démunis de la planète est indigne d'un pays parmi les plus riches du monde»

Couper dans l'aide aux plus démunis de la planète est indigne d'un pays parmi les plus riches du monde, qui gagne 1 franc sur deux dans le commerce extérieur, qui dépend du monde pour la plupart de ses ressources. C'est surtout une vue tragiquement court-termiste. Aider les populations à vivre au pays, à assurer leurs droits économiques, sociaux et culturels est le meilleur investissement que nous puissions faire pour un monde moins injuste et moins tourmenté. Et si Berne se trompe dans les priorités, essayons au moins de faire mieux à Genève, cité aux ambitions internationales et fière de son exemplarité! Investir dans la coopération c'est investir dans notre avenir.

*Président de la Fédération genevoise de coopération

Tribune de Genève



Adresse: 11 rue des Rois, 1204 Genève. Tél. 022 322 40 00 - Case postale 5115 - 1211 Genève 11. Fax rédaction: 022 781 01 07

Adresse électronique: redaction@tdg.ch (non valable pour annonces et abonnements)

Internet: www.tdg.ch
Pour signaler vos manifestations: agenda@tamedia.ch

Abonnements:

Tarifs pour la Suisse (TVA 2.5% incluse)
12 mois: Fr. 509.-
Courrier: Case postale 5306, 1211 Genève 11
Tél.: 0842 850 150 (lu-ve 8h-12h/13h30-17h)
Contact: abo.tdg.ch
Suspension et changement d'adresse temporaire: gratuit sur internet www.tdg.ch
Autres services: Tél. 0842 850 150 Fax. 022 322 33 74

Rédacteur en chef responsable:

Pierre Ruetschi

Rédacteurs en chef adjoints:

Denis Etienne, David Haeblerli, Frédéric Julliard. **Directeur artistique:** Sébastien Contocollas. **Adjointe (resp. photo):** Ester Paredes. **Chefs d'édition:** Michel Eggs, François Savary
Rubriques Genève: Xavier Lafargue. **Suisse:** Judith Mayencourt. **Monde:** Olivier Bot. **Economie:** Roland Rossier. **Sports:** Arnaud Cerutti. **Culture:** Pascale Zimmermann. **Opinion-dialogue:** Benjamin Chaix. **Samedi week-end:** Jérôme Estébe. **Signé Genève:** Fabien Kuhn. **Internet:** Daniel Klopfenstein. **Blogs:** Jean-François Mabut (Jf.mabut@tdg.ch)

Médiateur: Daniel Cornu www.mediateur.tamedia.ch

Marketing - Club lecteurs: Fabrice Schoch

Tél. 022 322 40 00, Fax 022 322 39 72

Une publication de

Tamedia Publications romandes SA

Pietro Supino, éditeur

Serge Reymond, directeur général

Publicité Print Suisse romande

Tamedia Publications romandes SA

Rue des Rois 11, 1204 Genève 11

+41 22 322 34 25

publicite.geneve@tamedia.ch

Publicité Print Suisse alémanique

Tamedia Publications romandes SA

Werdstrasse 21, 8021 Zürich

Tél. + 41 44 251 35 75

Publicite.zuerich@tamedia.ch

Annonces

Guichet: rue des Rois 11, 1204 Genève 11.

www.mytamedia.ch - référence point-annonces

Tirage contrôlé (REMP 2014)

43 860 exemplaires

Audience (Mach Basic 2014-2)

114 000 lecteurs

Indications des participations importantes selon l'article 322 CPs:

CIL Centre d'Impression Lausanne SA,

homagate AG, LC Lausanne-cités SA,

Société de Publications Nouvelles SPN SA

Imprimé en Suisse

Tous les droits sont réservés. Toute réimpression, copie de texte ou d'annonce,

ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques, sont soumis à l'approbation préalable de la rédaction.

L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.